

Lyne Giroux, BSc, MD, FRCP(C)
Dermatology
336 Pine Street. Suite 400. Sudbury ON. P3C 1X8
Office: 705.669.0002 Fax: 705.669.1771
www.sudburyskinclinique.ca

13 mai 2020

Madame,
Monsieur,

Vous recevez la présente lettre parce que, d'après nos dossiers, vous avez consulté ma clinique de dermatologie au 885, rue Regent, à Sudbury (Ontario) ou à son emplacement actuel, soit le 336, rue Pine, à Sudbury (Ontario) au cours des périodes suivantes : du 21 juin 2006 au 30 juin 2010, inclusivement, ou du 5 mars 2018 au 24 janvier 2020, inclusivement.

À ma clinique, il se peut que vous ayez reçu un traitement médical qui exigeait une injection d'anesthésie locale (médicament d'engourdissement) et que la D^{re} Rose Yesovitch, la D^{re} Jennifer McGarry, le D^r Sanjay Siddha, le D^r Michael Cecchini ou moi-même, D^{re} Lyne Giroux, ayons procédé à une intervention sur vous.

J'ai appris récemment qu'au cours des périodes indiquées précédemment, il se peut qu'une méthode inadéquate et désuète de contrôle des infections ait été employée par un membre de notre personnel infirmier pendant qu'il préparait les injections d'anesthésie locale. Ainsi, il se peut qu'une exposition à des infections transmises par le sang comme l'hépatite B ou C et le VIH (virus d'immunodéficience humaine) se soit produite dans votre cas. Lorsque j'ai découvert le problème, j'en ai avisé Santé publique avec beaucoup de précautions. Nous avons inclus une fiche de renseignements pour que vous l'examiniez.

Je comprends que même s'il s'agit d'un risque, la nouvelle peut être inquiétante. Je me préoccupe surtout de votre santé et de celle de toutes les personnes que nous avons traitées. Et je m'engage à vous soutenir par le suivi décrit dans la présente lettre. Nous collaborons très étroitement avec Santé publique Sudbury et districts afin que vous obteniez les renseignements nécessaires.

Quoi faire :

1. Veuillez passer en revue la présente lettre et la fiche de renseignements afin de décider si vous voulez passer un test sanguin. S'il vous faut toujours d'autres renseignements ou conseils, appelez votre bureau de santé. Vous pouvez trouver ses coordonnées à la page <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/PHULocator/fr/Default.aspx>. Vous pouvez aussi communiquer avec votre fournisseur de soins de santé primaires et prendre un rendez-vous virtuel pour discuter davantage de la situation. Si vous souhaitez discuter avec lui du présent avis, veuillez lui fournir les détails exposés dans la présente lettre.
2. Si vous décidez de passer un test :
 - a. Prenez rendez-vous directement avec un laboratoire local pour faire prélever un échantillon de sang. Certains laboratoires permettent de prendre rendez-vous en ligne.
 - b. Apportez le formulaire de demande d'analyse en laboratoire ci-joint et votre carte Santé, et suivez les consignes de prévention de la COVID-19 que le laboratoire pourra avoir prévues.

- c. Le formulaire de demande d'analyse en laboratoire est déjà signé. Alors, vous n'avez pas à vous présenter d'abord chez votre fournisseur de soins de santé primaires.
 - d. Vous n'avez pas à vous préparer (par exemple, en jeûnant) avant le prélèvement.
3. Après le test, si vous recourez aux services de LifeLabs, vous pourrez voir vos résultats par son service en ligne « See My Results ». Il se peut qu'il faille attendre jusqu'à deux semaines avant qu'ils soient accessibles.
4. Je recevrai vos résultats, et un membre de mon équipe ou moi vous appellerons directement, mais seulement en cas d'inquiétude. Votre bureau de santé communiquera également avec vous si les résultats sont positifs. Vous ne recevrez pas d'appel s'ils sont négatifs.

Santé publique Sudbury et districts nous a informés qu'il n'a pas eu connaissance de cas d'hépatite B ou C ou d'infection à VIH liés à la méthode inadéquate de contrôle des infections dont il est question ici. Le présent avis est émis par précaution et a pour but de vous renseigner pour que vous puissiez décider si vous voulez passer un test. Celui-ci vous indiquera si une infection s'est produite, ce qui pourra vous aider à prendre des décisions au sujet du traitement et des précautions que vous pourriez prendre pour prévenir la propagation. Veuillez vous reporter à la fiche de renseignements ci-jointe pour en savoir plus. Veuillez noter aussi que le test pour le dépistage de l'hépatite B ou C ou du VIH ne vous indiquera pas où, quand ou comment l'infection s'est produite.

Si vous croyez avoir reçu la présente lettre par erreur, veuillez communiquer avec mon cabinet au 705.669.0002 pour en discuter davantage.

- Le présent avis concerne seulement les personnes qui ont fait l'objet d'une intervention chirurgicale ou d'une biopsie à ma clinique sur la rue Pine ou Regent. Il NE touche PAS celles qui ont reçu des traitements esthétiques.
- Le présent avis NE s'applique PAS aux personnes qui ont reçu des traitements dermatologiques pendant la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 2 mars 2018, inclusivement.

Notre clinique continue de collaborer étroitement avec Santé publique Sudbury et districts afin que toutes les méthodes de prévention et de contrôle des infections soient suivies. La méthode inadéquate de prévention des infections dont il est question ici ne met pas en péril la sécurité des personnes qui nous ont consultés. La personne en cause n'est plus à l'emploi de ma clinique.

Je me suis toujours efforcée d'offrir les meilleurs soins possible et continuerai de le faire. J'ai été consternée par la situation, et je mettrai tout en œuvre pour vous soutenir dans les suites que vous donnerez à la présente lettre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

D^{re} Lyne Giroux

c. c. D^{re} Penny Sutcliffe, médecin-hygiéniste de Santé publique Sudbury et districts

p. j.